

Ecole élémentaire Léonard de Vinci SAINT-EVARZEC

Compte-rendu du conseil d'école du 18/10/2022.

A l'ordre du jour :

- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Rentrée : équipe pédagogique et éducative et effectifs des classes.
- Points particuliers du fonctionnement de l'école (APC, Enseignement des langues, situation sanitaire).
- Règlement intérieur de l'école.
- Projets d'école et de classes.
- La sécurité dans l'école : exercices incendie et PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité).
- Travaux.
- Questions diverses

1 - Présentation et rôle du conseil d'école.

Présentation des parents élus, 6 élus titulaires, une remplaçante. Ces 6 représentants ont été élus vendredi 14 octobre avec un taux de participation de 67,63 %

Le conseil d'école est un lieu d'échanges entre tous les membres de la communauté éducative. Il est constitué pour une année scolaire. Il est présidé par la directrice et il réunit tous les partenaires de l'école : Inspecteur de l'Education Nationale, enseignants, représentants de la municipalité, représentants des parents d'élèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale. Toute personne pouvant apporter un avis éclairé peut se voir également invitée.

Tous les problèmes de la vie de l'école y sont évoqués : le règlement intérieur, les rythmes scolaires, le restaurant scolaire, la garderie, la santé, l'hygiène et la sécurité dans l'école, toutes questions portant sur le bien-être des enfants à l'école.

2 - Présentation de l'équipe pédagogique :

A part le départ de Mme Le Meur lors de la suppression de classe, l'équipe est stable : Christophe Donnard assure le $\frac{1}{4}$ temps de Sandrine Daoulas le jeudi et assure la décharge de direction en CM2 le vendredi et un mardi sur 3. En effet, la décharge de direction est de 33 % depuis cette rentrée. Deux AESH (Accompagnantes d'élèves en situation de handicap) travaillent auprès de 4 élèves de l'école en CP, CE1 et CM2. Mélanie Halléguen est présente les lundis, mardis et jeudis ; Claire Gaume est présente les mardis et vendredis.

- Classe CP : 22 élèves
- Classe de CE1 : 25 élèves (bientôt 26)
- Classe de CE2 : 25 élèves
- Classe de CM1 : 24 élèves
- Classe de CP/CM1 : 19 élèves
- Classe de CM2 : 28 élèves.

TOTAL : 143 élèves

Présence de stagiaires de l'INSPE en CE2 tous les lundis et quelques mardis.

Pour information : Tous les élèves de CP se retrouvent sur les temps de récréation, le temps méridien ainsi que lors des séances à la médiathèque. Il en est de même pour les élèves de CM1.

De plus, tous les jeudis et vendredis en début d'après-midi, pendant une heure, les CP travaillent ensemble avec Mme Grall sur « questionner le monde ».

3 - fonctionnement de l'école.

L'enseignement de l'anglais est assuré pour tous les niveaux, du CP au CM2

En CM2 les élèves ont 45 minutes d'anglais par semaine : comme dans toutes les écoles du canton, ces élèves bénéficient aussi de 45 minutes hebdomadaires d'allemand.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ont lieu les lundis et jeudis de 16h35 à 17h05. Ils permettent de proposer une aide aux enfants qui peuvent avoir des difficultés ponctuelles en français ou

mathématiques. Ces ateliers se déroulent en petits groupes dans lesquels les enfants souvent peuvent gagner en confiance.

Pas de changements au niveau des horaires de l'école. Pour rappel : 8h50 - 12h ; 13h45 - 16h35.

La surveillance est assurée 10 minutes avant le début des cours, donc à partir de 8h40 le matin et de 13h35 sur la pause méridienne.

QUELQUES RAPPELS

- Les **absences** doivent obligatoirement être signalées le plus vite possible, par mail, par téléphone ou par Educartable.
- Au niveau de la sortie : les enfants doivent rester dans la cour de l'école lorsqu'ils attendent leurs parents pour être sous la surveillance des enseignants. S'il reste des enfants à 16h45 ou 17h10 après les APC), ils sont pris en charge par le personnel de mairie.
- Toute absence ou modification concernant le périscolaire (restauration, garderie ou transport) doit être signalée au service correspondant.

Situation sanitaire : nous sommes actuellement au niveau « socle ». Il n'y a pas de restrictions particulières. Le protocole lors de l'apparition d'un cas positif dans une classe est inchangé par rapport à la fin de l'année scolaire passée : les élèves de la classe sont considérés comme cas contacts et doivent réaliser un autotest à J2. Un document est remis aux parents pour obtenir gratuitement un autotest en pharmacie. En cas de test positif, l'éviction minimale est de 5 jours avec un retour à l'école en cas de nouveau test négatif, ou de 7 jours pleins.

Le port du masque est conseillé lors des situations de cas contacts ainsi que lors du retour après Covid.

En cas d'absence d'un enfant pour covid, le travail est transmis par Educartable. Bien-sûr, le travail ne peut être réalisé que si l'enfant est en capacité de travailler (si peu de symptômes). Pour tous les autres motifs d'absence (maladie « classique » ou absence pour raison familiale), le travail est gardé en classe et les enfants rattraperont à leur retour : l'absence est normalement moins longue que l'éviction pour Covid. Les parents, peuvent aussi se rapprocher d'autres parents pour récupérer le travail ou passer le chercher à l'école.

5- Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur a été distribué aux membres du conseil d'école pour lecture.

Le règlement est soumis au vote des membres du conseil d'école pour approbation et est voté à l'unanimité sans modifications par rapport à l'an dernier.

6 - Les projets des classes et/ou de l'école :

Pour rappel : le projet d'école s'articule autour de deux grands axes :

- Trouver sa place au sein de l'école par le développement des cultures citoyennes et artistiques.
- Placer le développement durable au cœur des apprentissages et de la vie des élèves.

Les projets proposés cette année entrent complètement dans ce cadre.

Projets pour l'école :

- Reprise du travail sur le « vivre ensemble » à travers les conseils des élèves et l'utilisation des messages clairs sur la cour de récréation. Dans ce cadre, les élèves de CM2 ont proposé, par exemple, de demander l'achat de paillasons d'extérieur à placer devant les toilettes pour éviter d'y ramener de la terre ou de l'herbe, surtout par temps humide. Ils travaillent sur l'écriture de la lettre à M. le Maire en ce moment.

- Suite au travail effectué l'an dernier avec le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement), des aménagements seront réalisés dans la cour. La mise en place de différents coins permettrait au plus grand nombre d'y trouver sa place. Voir point sur les travaux.

- Toutes les classes participeront à un projet autour du hip hop et du street art. La Hip Hop New School interviendra à partir du retour des vacances de février, pour 10 séances par classe auprès de tous les élèves. Ce travail sera complété dans les classes par des apprentissages de chants, rythmes, ... L'objectif final serait, dans l'idéal, une représentation pour les parents. Il reste à trouver le lieu : lorsque l'école travaillait avec la dumiste (professeure intervenante) du conservatoire, il était possible de disposer gratuitement de la salle de l'Archipel pour une journée de répétition + une soirée. Ce n'est pas le cas cette année car notre projet n'a pas été retenu. Il faudra voir le coût de revient avec un technicien son et lumières. Il y a aussi l'éventualité de la salle du Nautille à la Forêt-Fouesnant. Elle peut parfois être prêtée à d'autres communes, mais il restera le problème de la régie/son et lumières.
- Toutes les classes se rendent à l'Agora à raison d'une visite par mois. A la fin de l'année, les élèves de CE2, CM1 et CM2 voteront pour le prix des Incorruptibles et les élèves de CP et de CE1 voteront pour le prix de l'Agora.
- 10 séances de piscine pour presque tous les élèves cette année encore : les CE1 et CE2 en ce moment les vendredis jusqu'au 2 décembre, les CM1 les mardis du 6 décembre au 7 mars et les CP avec les CP-CM1, les vendredis du 9 décembre jusqu'au 10 mars.

Sorties et activités prévues par classes ou niveaux :

Cycle 2 :

3 séances de cinéma pour les élèves de CP, CE1 et CE2.

Les CE2 bénéficieront à nouveau de 8 séances d'escrime.

4 séances de découverte nature avec l'association Eaux et rivières de Bretagne pour la classe de CE1.

Une demande de séances de tennis pour les classes de CP et CE1 est en cours.

Cycle 3

Participation au cross du collège ce mardi 18 octobre.

Deux projets de liaison CM2-6^e verront le jour cette année : un en mathématiques sur des problèmes dits « de recherche » et un en allemand sur le jeu.

D'autres projets pourront être mis en œuvre dans le courant de l'année.

7 - La sécurité à l'intérieur de l'école

- Exercice incendie : le 1^{er} exercice de l'année s'est déroulé correctement, en 1'26" le 16/09/22
- Exercice PPMS intrusion : il a été réalisé le vendredi 14 octobre à l'école. Les élèves avaient pu, le vendredi précédent, écouter et comparer les deux alarmes (intrusion et incendie), ce qui avait permis d'amorcer la discussion sur l'exercice en amont. Le lieutenant Deuzeure, commandant de la brigade de Fouesnant était présent. Il a félicité les enfants pour leur calme et a souligné la qualité des éléments de sécurité mis en place par la municipalité dans l'école.
- Deux PPMS ont été rédigés, comme chaque année : le PPMS intrusion et le PPMS risques majeurs. Seul risque majeur pour l'école : tempête.

8 - Travaux

Les travaux effectués

Les peintures ont été refaites cet été dans les couloirs de l'école ainsi que dans la classe de CM2.

De nouvelles tables individuelles ont été achetées.

Les travaux en demande ou à venir

La façade de l'école aurait besoin d'être nettoyée : ça n'a pas pu être fait cet été en raison des restrictions d'utilisation de l'eau.

Des bornes Wifi vont être installées : la connexion Internet n'est pas suffisante à l'heure actuelle pour bien profiter des tablettes. Il faudrait, en parallèle, qu'un technicien d'orange puisse vérifier la box car le signal se coupe très fréquemment. Or aujourd'hui, les enseignants utilisent de nombreuses applications en ligne sur les tableaux interactifs ou sur les tablettes.

Accès sécurisé à l'école : un grillage sera posé au niveau de la salle d'arts plastiques. Il reste en effet, à cet endroit-là, un passage d'entrée dans l'enceinte de l'école.

Cour de récréation : une réunion a eu lieu mi-septembre avec Céline Simonou, Yann Hubert (adjoint en charge des travaux), Thierry Calvez (responsable des services techniques) et Olivier Hérault (paysagiste du CAUE). Suite aux plans réalisés à partir des idées des élèves de CP, CE1 et CE2 l'an dernier, des aménagements pourront commencer.

Du matériel sera acheté par la coopérative OCCE sur le budget 2019-2020 et un reliquat de 2020-2021 non utilisés en raison de la pandémie, à hauteur de 7000 €. Il s'agira d'acheter des tables avec bancs, des malles et éventuellement des arbustes.

Yann Hubert proposait aussi la plantation d'arbres fruitiers : en plus de rapporter de la végétation dans l'école, cela permettrait également un travail en sciences sur le cycle des végétaux.

Les carrés potagers qui se trouvaient auparavant derrière l'algéco seront réinstallés dans le patio. Les composteurs devraient aussi faire leur retour dans l'enceinte de l'école. Il a été évoqué la possibilité d'installer des récupérateurs d'eau dans l'angle du patio (descentes de gouttières).

Grâce à toutes ces installations et aux nichoirs installés l'an dernier par les élèves de CM1 avec M. Donnard, l'école pourrait demander le label E3D. La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Questions diverses :

Mme Bourhis souhaitait savoir s'il était possible d'envisager des prises de vue individuelles en plus des photos collectives des classes.

Deux raisons principales expliquent le choix de l'équipe enseignante : tout d'abord, il existe un texte qui régit la prise de photos par un photographe (circulaire n°2003-091 DU 5-6-2003). Il stipule que « la photographie d'identité, ainsi que toute autre photo qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et peut être réalisée par un photographe dans son studio, est de nature, si la prise de vue est effectuée à l'école, à concurrencer les autres photographes locaux. Elle ne peut donc être admise que si elle répond aux besoins de l'établissement et n'est pas proposée aux familles. »

Ensuite, les enseignants estiment que cela prend beaucoup de temps et préfèrent privilégier les situations d'apprentissages.

- Mr Bourhis demande où en est le projet d'échange avec le Sénégal évoqué l'année dernière. L'équipe enseignante est toujours motivée par ce projet mais n'a pas eu de retour après un premier échange de mail. Il se propose de reprendre contact de la part de l'école.
- L'association des parents d'élèves demande si elle peut utiliser la salle informatique pour organiser ses réunions. Avis favorable du conseil d'école, à l'unanimité.
- Mme Simonou intervient pour présenter le PEDT qui sera mis en place par la municipalité. Elle évoque aussi le CCJ (comité consultatif de la jeunesse) et évoque une possible réorganisation de son fonctionnement.